



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Service de l'action sociale  
Route des Cliniques 17, 1701 Fribourg

Aux commissions sociales LASoc  
Aux services sociaux régionaux LASoc  
Aux organes intéressés

Service de l'action sociale SASoc  
Kantonales Sozialamt KSA

Route des Cliniques 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 29 92, F +41 26 305 29 85  
www.fr.ch/sasoc

Courriel: sasoc@fr.ch

Chèques postaux: 17-1539-1 (Serv. financier cant.)

IBAN: CH89 0900 0000 1700 1539 1

N° du dossier:

V/réf.:

*Fribourg, le 13 novembre 2014*

## **Garantie de loyer délivrée dans le cadre de l'application de la LASoc**

Madame la Présidente, Monsieur le Président,  
Madame la Cheffe de Service, Monsieur le Chef de Service,  
Madame, Monsieur,

En mai 2014, nous avons invité les commissions sociales (CoSo), les services sociaux régionaux (SSR) et d'autres organes intéressés à faire part de leur avis concernant un projet de garantie de loyer élaboré par le SASoc sur la base des remarques suggérées par les régies. Les réponses à cette consultation ont été nombreuses et nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

Pour rappel, ce processus a débuté par une première réunion du groupe de travail organisée par le SASoc qui a eu lieu en décembre 2013 pour améliorer la garantie de loyer. Suite à cette séance, les régies ont été invitées à présenter au SASoc un projet de garantie de loyer avec des propositions de modifications. Ce document a été analysé et adapté par le SASoc pour ensuite être mis en consultation auprès des SSR, des CoSo et des organisations concernées. Aujourd'hui nous nous trouvons dans une deuxième étape du processus d'actualisation de la garantie de loyer. Sur la base des résultats de la consultation, le SASoc a formulé un nouveau projet de garantie de loyer qui tient compte des remarques des tous les organes consultés. L'objectif est de disposer d'une garantie de loyer avalisée par tous, uniformément appliquée et garantissant une égalité de traitement pour les bénéficiaires de l'aide sociale en matière de logement.

Pour que les régies accordent des logements aux bénéficiaires de l'aide sociale en reconnaissant que la garantie de loyer offre un niveau de solvabilité suffisant, il est nécessaire de s'accorder sur des procédures uniformes entre SSR. A cette fin, nous avons invité huit représentants des SSR à participer à un groupe de travail visant à définir des propositions concrètes qui pourront dans un deuxième temps être mis sur la table des négociations avec les régies. Ce groupe de travail est présidé par M. François Mollard, Chef de service du Service de l'action sociale, et est composé par : Mme Altobelli (SSR Morat), M. Blanc (SSR Fribourg-Ville), Mme Krauskopf (SSR Villars-sur-Glâne), Mme Müller (SSR Sense-Oberland), M. Oberson (SSR Broye), M. Sallin (SSR Gruyère), M. Schmitt (SSR Sarine-Ouest), Mme Siffert (SSR Marly). Nous ne manquerons pas, de vous informer des résultats de la rencontre du groupe de travail qui a été fixé au 27 novembre 2014.

Veillez trouver en annexe pour information, une synthèse illustrant les principaux positionnements des SSR par rapport au projet de garantie de loyer proposé par les régies.

Si vous avez des remarques ou des questions à ce sujet, nous vous invitons à contacter directement par courriel ou par téléphone à Mme Sibylla Pigni ([sibylla.pigni@fr.ch](mailto:sibylla.pigni@fr.ch), 026 305 80 93).

En vous remerciant par avance de votre attention, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Madame la Cheffe de Service, Monsieur le Chef de Service, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

  
François Mollard  
Chef de service

**Annexe**

—

Synthèse de la mise en consultation du projet de garantie de loyer délivrée dans le cadre de l'application de la LASoc.